



Absences prolongées - Pour éviter que le travail ne s'accumule!

Lorsque un-e employé-e est absent pour plusieurs mois (congé maternité, service militaire) ou plusieurs semaines (congé paternité, formation), plusieurs possibilités existent pour organiser au mieux le travail et les tâches de la personne manquante.

Il arrive parfois qu'une employée doive souvent s'absenter durant sa grossesse en raison de sa santé. Ces absences peuvent être gérées comme une absence prolongée, il est donc conseillé d'y avoir réfléchi à l'avance.

a) Augmentation temporaire du temps de travail d'autres collaborateurs-trices

Posez la question aux autres collaborateurs-trices de votre entreprise. Une personne sera peut-être d'accord d'augmenter son temps de travail ou de diversifier ses tâches durant une période limitée à la durée de l'absence prévue.

Une mise en route est à prévoir et les conditions de cet engagement supplémentaire sont à régler par écrit.

b) Engagement limité d'apprenti-e-s diplômés sans emploi

Les entreprises qui ont besoin d'un renforcement temporaire de leur personnel peuvent s'adresser à l'office cantonal de l'emploi. Certains cantons ont développé des programmes spéciaux pour favoriser l'engagement des jeunes après leur apprentissage, pour des durées limitées. Il est utile de se renseigner sur les offres existantes.

c) Stage professionnel

Le stage professionnel pour de jeunes professionnels est une forme d'occupation temporaire dans les entreprises privées et publiques. Ils sont soutenus financièrement par l'assurance chômage.

d) Service civil

L'accomplissement du service civil consiste à réaliser des tâches d'intérêt public. Cela ne concerne pas toutes les entreprises.

Les engagements classiques de civilistes se font, entre autres, dans le domaine de la santé et du social, des musées, archives et bibliothèques, des projets dans le domaine de l'environnement, de l'agriculture et de la foresterie, des situations d'urgence, catastrophes et coopération au développement. Contre une modeste rétribution, les civilistes accomplissent leur devoir dans des établissements d'affectation reconnus pour le service civil.

➡ Plus en ligne: [E-ZIVI—Le portail de prestations du service civil](#) (avec places à pourvoir)

Les conditions posées pour devenir un établissement d'affectation reconnu et la procédure pour le devenir sont décrites sur le site internet du Département fédéral de l'économie dédié au Service civil.

Cette solution s'inscrit donc plutôt dans une démarche à long terme. Par exemple, une entreprise souvent concernée par la maternité de ses employées, pour autant qu'elle remplisse les critères du service civil, y gagnera d'entreprendre les démarches.

e) Placement temporaire

Vous pouvez faire appel à des entreprises temporaires de placement.